



29 janvier 2025

Présenté par le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité

Original : anglais

Traité sur le commerce des armes

Onzième Conférence des États Parties

Genève, 25–29 août 2025

Chers délégués,

1. Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour annoté de la réunion du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) lors de la CEP11, prévue le 27 février 2025 à Genève, Suisse. Compte tenu des décisions importantes que la CEP10 a adoptées concernant le travail du WGTU, les Coprésidents estiment qu'il est important de rappeler et de souligner quelques points et de fournir des questions préparatoires aux délégations. Ceci vise également à renforcer l'efficacité de la préparation des délégations pour la réunion.

2. Avant tout, les délégations se souviendront que la CEP10 a accueilli favorablement le « **plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation du TCA** »¹. Ce plan de travail prévoit quelques implications pour le groupe de travail lui-même puisqu'il est chargé d'administrer le plan de travail et de suivre et piloter sa mise en œuvre, mais ces implications concernent surtout tous ceux d'entre nous qui sont impliqués dans les activités d'universalisation du TCA. Comme indiqué dans le premier paragraphe, le plan de travail vise à guider les discussions sur l'universalisation du Traité et les efforts de sensibilisation des parties prenantes au TCA au cours des cycles de la CEP11 à la CEP13. Les délégations doivent avoir conscience et garder à l'esprit que cela a des implications sur la manière dont nous menons et justifions nos efforts (paragraphes 10–12), et sur les États que nous ciblons (étant donné que les paragraphes 5–7 du plan de travail mettent l'accent sur les États d'Asie-Pacifique et les États Signataires), tout en notant que la CEP10 a également indiqué la nécessité de rester ouvert et engagé avec d'autres États de toutes les régions intéressés par l'adhésion au Traité à tout moment, et de prendre en compte les développements pertinents pour les objectifs du Traité).

3. Un élément crucial du plan de travail est également la demande faite à toutes les parties prenantes au TCA d'informer le Secrétariat du TCA bien avant les efforts d'universalisation bilatéraux, multilatéraux et régionaux prévus (paragraphe 8). Ces notifications sont jugées importantes pour planifier, rationaliser et soutenir stratégiquement les efforts d'universalisation, et permettent au Secrétariat d'assurer la liaison avec les organisations régionales concernées et d'autres parties prenantes au TCA en vue de rechercher la coopération et d'éviter la duplication des efforts (paragraphe 9).

4. En vue de la prochaine réunion, les Coprésidents souhaitent non seulement réitérer cet appel, mais aussi encourager toutes les parties prenantes à continuer à rendre compte de leurs efforts d'universalisation au sein du groupe de travail. **Les points sur les activités visant à promouvoir**

¹ Voir le paragraphe 27 (a) du rapport final de la CEP10 ([ATT/CSP10/2024/SEC/807/Conf.FinRep](#)). Le plan de travail a été accueilli favorablement et figure à l'annexe A du rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10 ([ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/801/Conf.Rep](#)). Il est disponible dans toutes les langues des Nations Unies dans la section *Tools and Guidelines* (Outils et directives) du site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

l'universalisation ont toujours représenté une part importante des réunions du WGTU et il en sera toujours ainsi. Le groupe de travail doit être informé des efforts en cours et doit être en mesure d'évaluer le statut de ratification/d'adhésion des États ciblés, afin de pouvoir contribuer à une utilisation efficace et effective des ressources. Outre ces mises à jour, nous souhaitons également inviter les États Signataires et les autres États désireux d'informer le groupe de travail de leur participation à une activité d'universalisation ou des mesures prises en vue de la ratification ou de l'adhésion.

5. Tandis que nous discutons de la mise en œuvre du plan de travail dans le cadre d'un point permanent de l'ordre du jour, en plus des points de situation généraux sur les activités d'universalisation, il sera également utile de **connaître l'avis d'autres parties prenantes au TCA concernant l'incorporation des orientations pertinentes du plan de travail dans leurs activités d'universalisation**. Cela vise en particulier les orientations sur les cibles des efforts (paragraphes 5 à 7) et la teneur des efforts (paragraphes 10 à 12). Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents feront également le point sur certaines des tâches spécifiques que le plan de travail prévoit pour les Coprésidents et le Secrétariat du TCA.

6. En complément du plan de travail, la CEP10 a également chargé le WGTU de mener **des discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration** suivant l'approche utilisée par d'autres groupes de travail du TCA dans le cadre de leurs mandats respectifs². Ces discussions ont déjà été esquissées dans la communication du Président de la CEP11 du 11 décembre 2024 sollicitant des manifestations d'intérêt pour des présentations dans le cadre des discussions structurées des groupes de travail, et sont décrites plus en détail dans le projet d'ordre du jour annoté.

7. Afin d'avoir une discussion significative au cours de la réunion du WGTU du 27 février 2025, les délégations sont invitées à examiner les points suivants dans le cadre de leur préparation à cette réunion :

- *Votre délégation a-t-elle entrepris des activités visant à promouvoir l'universalisation du TCA depuis la CEP10 ?*
- *En ce qui concerne le thème de la discussion structurée, « ratification/adhésion et intégration nationales », compte tenu des questions pratiques figurant à l'[annexe](#) du projet d'ordre du jour annoté, votre délégation a-t-elle des questions ou des observations à formuler sur des questions de fond, les difficultés rencontrées dans la pratique ou des contraintes concernant ce thème ou sur les possibilités de coopération et d'assistance internationales en réponse à ces questions ?*
- *Comment votre délégation intégrera-t-elle les orientations pertinentes du plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation du TCA dans vos propres activités d'universalisation, c'est-à-dire les orientations sur les cibles des efforts (paragraphes 5-7) et la teneur des efforts (paragraphes 10-12) ?*

Ces points étant abordés sous différents points de l'ordre du jour, les délégations doivent veiller à préparer leurs interventions en conséquence, afin d'aborder le sujet spécifique qui est discuté.

Nous nous réjouissons de la discussion fructueuse qui aura lieu en février et qui contribuera à la réalisation de notre objectif commun, à savoir une adhésion universelle au Traité.

² Voir le paragraphe 27 (b) du rapport final de la CEP10 ([ATT/CSP10/2024/SEC/807/Conf.FinRep](#)). La liste de questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et sur l'intégration pour ces discussions a été accueillie favorablement et figure à l'annexe B du rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10 ([ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/801/Conf.Rep](#)). Elle figure à l'[annexe](#) du projet d'ordre du jour annoté et est consultable dans toutes les langues des Nations Unies dans la section *Tools and Guidelines* (Outils et directives) du site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

Cordialement,

M. l'Ambassadeur Carlos FORADORI, *Représentant permanent de l'Argentine auprès du Bureau des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Président de la Onzième Conférence des États Parties*

M. l'Ambassadeur Razvan RUSU, *Représentant permanent de la Roumanie auprès du Bureau des Nations Unies et des organisations internationales en Suisse, Président de la Dixième Conférence des États Parties*
Coprésidents du Groupe de travail du TCA sur l'universalisation du Traité



29 janvier 2025

Présenté par le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité

Original : anglais

Traité sur le commerce des armes
Onzième Conférence des États Parties
 Genève, 25–29 août 2025

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIVERSALISATION DU TRAITÉ (WGTU)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ POUR LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2025

Jeudi 27 février 2025, 10 h 00 – 18 h

1. Ouverture de la réunion et adoption du projet d'ordre du jour annoté

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les délégations auront la possibilité de faire part de leurs remarques concernant le présent projet d'ordre du jour annoté et de proposer des points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour sous la rubrique « Questions diverses ».

2. Point du Secrétariat du TCA sur l'état des ratifications et des adhésions

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le WGTU examinera la situation de la participation au TCA et passera en revue les progrès réalisés par rapport au précédent point de situation effectué lors de la CEP10. À cette fin, le Secrétariat du TCA fera le point sur l'état actuel des ratifications et des adhésions.

3. Point sur les activités des Coprésidents du WGTU visant à promouvoir l'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents donneront un aperçu des activités d'universalisation qu'ils ont entreprises depuis la CEP10.

4. Point sur les efforts des États visant à promouvoir l'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents inviteront les États Parties à informer le WGTU des activités qu'ils ont entreprises pour promouvoir l'universalisation du TCA depuis la CEP10. Les Coprésidents accueillent également favorablement les interventions des États Signataires et d'autres États désireux d'informer le groupe de travail de leur participation à une activité d'universalisation ou des mesures prises en vue de la ratification ou de l'adhésion.

5. Efforts fournis par d'autres parties prenantes au TCA dans le but de promouvoir l'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents inviteront les organisations internationales et régionales ainsi que les organisations de la société civile et de l'industrie à informer le WGTU des activités qu'elles ont entreprises pour promouvoir l'universalisation du TCA.

6. Mise en œuvre du plan de travail du WGTU concernant les efforts d'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents rendront compte des résultats de l'action de sensibilisation du Secrétariat du TCA auprès des points de contact nationaux du TCA présents dans les États Parties, afin de s'enquérir de l'intérêt des États Parties à soutenir l'universalisation en tant que champions régionaux de l'universalisation.

Par la suite, les délégations seront invitées à partager leurs points de vue sur l'incorporation des orientations pertinentes du plan de travail dans leurs propres activités d'universalisation, c'est-à-dire les orientations sur les cibles des efforts (paragraphes 5 à 7) et la teneur des efforts (paragraphes 10 à 12).

7. Ratification/adhésion et pratiques nationales d'intégration

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le WGTU mènera ses discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration comme décidé par la CEP10, en tenant compte des questions pratiques de ratification/adhésion et d'intégration qui ont été validées par la CEP10.

En général, le WGTU abordera les aspects pratiques de la ratification/l'adhésion et de l'intégration du TCA dans leur ensemble. Concrètement, le WGTU examinera la manière dont les États Parties abordent le processus de ratification ou d'adhésion, ainsi que le processus visant à évaluer si leurs lois, réglementations et politiques nationales sont conformes aux exigences du Traité et, si nécessaire, le processus visant à assurer la conformité avec le Traité. Les aspects centraux seront les sujets interconnectés suivants : « le rôle de l'exécutif », « le rôle du parlement », « les processus législatifs » et « les processus de consultation nationale », tous en relation avec la ratification/l'adhésion et l'intégration nationale.

Le Président entamera la discussion par une brève introduction. Ensuite, les États parties qui ont accepté de le faire feront une présentation sur leurs pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration, en s'inspirant des questions pratiques relatives à la ratification/l'adhésion et à l'intégration qui ont été préparées pour ces discussions et qui sont jointes au présent projet d'ordre du jour annoté en tant qu'annexe. Ensuite, les parties prenantes invitées apporteront leur contribution, en tenant également compte des questions pratiques de ratification/d'adhésion et d'intégration. S'ensuivra une séance de questions-réponses et d'échanges d'informations concernant, entre autres, les possibilités de coopération et d'assistance internationales en réponse aux défis ou aux contraintes qui ont été mis en évidence, ainsi que les questions qui pourraient bénéficier d'une clarification supplémentaire au sein du WGTU.

8. QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE**LISTE DE QUESTIONS PRATIQUES SUR LA RATIFICATION/L'ADHÉSION ET SUR L'INTÉGRATION**

Comme indiqué ci-dessus, les questions pratiques de mise en œuvre sont fournies pour encadrer les contributions/présentations des délégations sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration.

Ratification/adhésion

1. Pouvez-vous expliquer le processus de ratification ou d'adhésion au TCA de votre État et les éventuels défis qu'il a dû relever ? Quels ministères, départements et/ou agences ont été impliqués dans le processus ? Qui a amorcé le processus ? La société civile ou l'industrie ont-elles été impliquées dans le processus ?
2. La ratification ou l'adhésion a-t-elle nécessité l'implication formelle du Parlement ?
3. La ratification ou l'adhésion de votre État a-t-elle été subordonnée à la conformité de vos lois, réglementations et politiques nationales avec le Traité ?

Mise en œuvre

4. Comment la conformité des lois, réglementations et politiques nationales de votre État avec le Traité et les besoins de votre État en matière de mise en œuvre ont-ils été évalués ? Un processus d'évaluation formel a-t-il été mis en place ? Si oui, quels ministères, départements et/ou agences ont été impliqués dans ce processus ? Le Parlement, la société civile et/ou l'industrie ont-ils également été impliqués ? Quel a été le résultat de ce processus (par exemple, un document de réflexion, une feuille de route ou un plan d'action) ?
5. La mise en œuvre du Traité par votre État a-t-elle impliqué l'élaboration de nouvelles lois et réglementations et/ou la modification de lois et réglementations existantes ? Pouvez-vous expliquer les étapes du processus législatif, y compris l'implication des ministères, départements et/ou agences concernés et les consultations de la société civile et/ou de l'industrie ?
6. L'élaboration de nouvelles lois et réglementations et/ou la modification de lois et réglementations existantes ont-elles impliqué la création formelle de nouvelles institutions chargées de la mise en œuvre du Traité ou l'attribution d'un mandat officiel à des institutions existantes (avec la mise en place éventuelle d'accords interinstitutions) ?

Coopération et assistance internationales

7. Existe-t-il des contributions spécifiques que la coopération internationale entre les États (Parties) et/ou la poursuite des discussions dans le cadre du processus du TCA pourraient apporter pour faciliter ou soutenir la ratification/l'adhésion et l'intégration du Traité ?
8. Votre État est-il en mesure de fournir une assistance à d'autres États Parties en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration du Traité ? Votre État a-t-il besoin d'une assistance en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration du Traité ou a-t-il déjà reçu une assistance à

ce sujet dans le passé, par l'intermédiaire du VTF ou d'un autre prestataire d'assistance internationale ? Dans ce dernier cas, pourriez-vous donner des précisions à ce sujet ?
